

La ferme avicole normande (3)

<p>Thème 3</p>	<p>Le contrat, support de l'activité de l'entreprise</p> <p>321 Les relations contractuelles entre partenaires privés 321-3 Loi contractuelle : exécution, résiliation, résolution</p>
<p>Thème 4</p>	<p>L'immatériel dans les relations économiques</p> <p>421 L'immatériel et les relations contractuelles 421-1 Offre commerciale électronique et protection du co-contractant 421-3 Contrat électronique</p>
<p>Compétences</p>	<p>Apprécier l'opportunité de tout ou partie d'un contrat par rapport à des objectifs et sa légalité.</p> <p>Apprécier l'opportunité, la validité et les effets juridiques d'arrangements contractuels</p>

«L'élevage familial de poules tiendra une place importante dans les habitudes des français de demain ». C'est la phrase que n'a cessé de répéter Yves Morel, le gérant de l'EURL « Ferme avicole normande », lors du salon de l'agriculture de 2010.

Depuis plus de 20 ans, il commercialise, en effet, du matériel pour l'élevage familial des volailles ainsi que des poules pondeuses, à chairs et d'ornements, il croit fermement au développement de ces élevages familiaux, notamment dans le cadre de la réduction des déchets ménagers. Selon ses propos, une poule mange entre 50 et 150 kilos de déchets ménagers par an, selon la race.

Yves Morel a décidé d'accroître ses ventes par le biais d'Internet. Il a créé un site de ventes en ligne qui propose l'ensemble du catalogue de l'entreprise.

La mise en place du site de ventes en ligne est une réussite pour la «Ferme avicole normande». Le chiffre d'affaires a été multiplié par deux en l'espace de deux mois. C'est la couveuse NX 22 qui connaît le plus grand succès. L'entreprise en a écoulé plus de 50. Ce succès risque fort de ne pas être pérenne depuis l'accident qu'a subi un particulier, client de l'entreprise. Un court-circuit de la couveuse a provoqué un incendie, qui n'a, heureusement, fait aucune victime. Il s'agit probablement d'un défaut de fabrication. Mais l'information a très vite circulé sur la toile et aujourd'hui, un autre client, un particulier, souhaite se rétracter suite à l'achat d'une couveuse NX 22, livrée il y a trois jours, qu'il avait commandée par Internet.

M. Morel a fait appel au cabinet de conseil «Kéops» spécialisé dans l'aide aux PME. Vous êtes l'assistant(e) du directeur.

Annexe **Extraits du Code civil**

Article 1134 : Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel, ou pour les causes que la loi autorise. Elles doivent être exécutées de bonne foi.

Article 1386-6 : Est producteur, lorsqu'il agit à titre professionnel, le fabricant d'un produit fini, le producteur d'une matière première, le fabricant d'une partie composante. (...)

Article 1386-7 : Si le producteur ne peut être identifié, le vendeur, le loueur, à l'exception du crédit-bailleur ou du loueur assimilable au crédit-bailleur, ou tout autre fournisseur professionnel, est responsable du défaut de sécurité du produit, dans les mêmes conditions que le producteur, à moins qu'il ne désigne son propre fournisseur ou le producteur, dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle la demande de la victime lui a été notifiée.

Source: Code civil; éditions Dalloz; 2009

Travail à faire :

- 1. Apprécier la légalité de la demande de rétractation du contrat électronique du client de l'EURL « Ferme avicole normande ».**
- 2. Indiquer les fondements juridiques sur lesquels pourraient s'appuyer les clients de l'EURL « Ferme avicole normande » dans le cas où ils subiraient un dommage du fait de la défectuosité de la couveuse NX 22.**